

Septembre 2017



## Mot de la présidente

**Le comité des usagers est :**

**Le porte-parole des usagers auprès de la direction**

**Le comité des usagers est :**

**Attentif aux besoins et intérêts des usagers**

**Le comité des usagers est :**

**A l'écoute de vos préoccupations et les transmet à la direction**

**Vous avez besoin d'aide et de soutien dans vos démarches**

**Vous cherchez des réponses à vos questions**

**La coordonnatrice du comité est là pour vous écouter, vous accompagner, vous informer, vous orienter au bon endroit**

De retour d'un été aux humeurs changeantes... Nous espérons que vous avez pu en profiter pour déposer à l'occasion votre quotidien et prendre le temps de respirer un air de vacances...

Le comité n'a pas cessé ses activités pendant les mois d'été : Sylvie Leroux, notre coordonnatrice, a continué à recevoir les appels téléphoniques et participé à des rencontres, à la demande de parents ou d'usagers.

Pour ma part, j'ai aussi poursuivi certaines activités dont la lecture de documents et des rencontres pour préparer la prochaine avec Sylvie et le trésorier du comité, monsieur Marron..

Et puis, nous voilà en août et les invitations pour la rentrée de septembre sont déjà envoyées aux membres du comité. Encore une fois, on se dira en se revoyant « que le temps passe donc vite ! »

Au cours de l'été, nous avons pris connaissance du document du Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Vers une meilleure intégration des soins et des services pour les personnes ayant une déficience.*

Nous vous reparlerons de ce cadre de référence pour l'organisation des services en déficience physique, en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme.

*Lucille Bargiel*

## Invitation à l'assemblée générale annuelle du comité

**Le comité des usagers vous invite à son Assemblée générale annuelle le 28 octobre prochain, à l'hôtel Holiday Inn Expresse & Suites, 1500 rue Johnson Est, St-Hyacinthe.** (L'hôtel se trouve à la sortie 133 de l'autoroute 20. On y accède par la rue Girouard, puis à droite, rue Casavant).

La rencontre débutera à 9h30, à midi un lunch vous sera servi sans frais, puis le tout se terminera vers 14h30.

Mme Mélanie Dubé, dir. Adj, à la qualité, évaluation, performance et éthique du CISSS de la Montérégie-Ouest ainsi que M. Claude Bouchard, dir programme Déficiences seront présents pour répondre aux questions concernant la transformation des services.

**Réservez votre place par courriel en téléphonant au bureau du comité.** Les coordonnées se trouvent à la dernière page du bulletin.

# Le consentement aux soins : ce qu'il faut savoir

« En vertu du Code civil, aucune personne ne peut être soumise à des soins quelle qu'en soit la nature (examens, prélèvements, traitements ou toute autre intervention) sans avoir au préalable donné son consentement »

Le Curateur public

Dans son document sur le consentement aux soins, le Curateur public du Québec nous dit ceci :

« Si la personne n'est pas en mesure de le faire, le consentement est donné par le tuteur, le curateur ou le mandataire désigné. »

Toutefois, il faut aussi savoir que :

« Si une personne pourvue d'un régime de protection est reconnue apte à consentir à un soin spécifique, son consentement ou son refus est valide. Son représentant légal doit cependant en être informé ».

Si une personne déclarée inapte refuse de consentir au soin proposé, la cause peut être portée devant le tribunal, pour obtenir l'autorisation de la traiter malgré son refus. C'est l'établissement de santé et de services sociaux qui doit se charger de demander cette autorisation.

## Pour t'accompagner maintenant et après...

Qui s'assurera de la qualité des soins dont tu as besoin?

Qui veillera à ce que tes intérêts et besoins soient répondus?

Qu'en sera-t-il de l'hébergement?

Quelles seront tes conditions de vie?

Comment t'entourer d'un réseau de soutien?

La plus grande récompense pour toutes choses, c'est d'avoir l'occasion de continuer à faire plus.

Victor Hugo

Voilà bien quelques-unes des réflexions auxquelles les parents sont confrontés et dont les réponses ne viennent pas facilement.

Toutefois, certaines choses qui peuvent être mises en place pour protéger la personne vulnérable et apaiser les craintes des parents.

**Curatelle ou tutelle:** permet de défendre les intérêts de la personne, de veiller à ce qu'elle soit hébergée selon ses besoins, intérêts et attentes, de consentir à des soins pour elle, de gérer ses biens avec honnêteté, diligence et loyauté.

**Fiducie testamentaire:** permet de protéger les actifs et l'héritage de la personne handicapée

**Régime enregistré épargne invalidité (REÉI):** permet d'épargner pour la personne en vue du moment où elle cessera de recevoir l'aide sociale. À la cotisation que l'on fait, peu importe le montant, s'ajoutent la Subvention canadienne et le Bon canadien pour l'épargne-invalidité. Ce bon est offert à toutes les personnes handicapées de moins de 50 ans même si la contribution est minime.

Il est également souhaitable de mettre en place un réseau composé de personnes qui tiendront compte de nos valeurs laissées en héritage à notre fils ou fille et de l'officialiser par le mandat humain à joindre avec votre testament. Voyez avec votre notaire, lorsque vous faites votre testament, c'est une approche novatrice qui origine d'un parent. Si votre notaire n'en est pas informé, il peut s'informer à la Chambre des notaires.

# Le comité des usagers, porte-parole des usagers



Sylvie Leroux

Une collègue du CIUSSS Mauricie-Centre-du-Québec lors d'une présentation a dit ceci : « ...la contribution du comité des usagers est fort précieuse puisqu'elle permet de se rappeler que l'utilisateur doit toujours être au cœur des services »

Ceci illustre bien l'importance d'un comité des usagers en tant que porte-parole et représentant de l'ensemble des personnes recevant des services d'un établissement. C'est d'ailleurs une des raisons qui ont poussé les comités des usagers en DI-TSA de la province à se regrouper sous la bannière de l'Association québécoise des comités des usagers en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme. De la Côte-Nord à Montréal, du Bas-St-Laurent à la Montérégie, ces comités unissent leur force pour s'assurer que les usagers aient des services adéquats et que leurs conditions de vie soient en continuelle amélioration. Parmi les dossiers traités, il y a le mémoire sur la fumée secondaire, les visites d'appréciation dans les ressources d'hébergement. Quand tous les comités parlent d'une seule voix, l'espoir d'être entendus est plus prometteur.

## ORGANISMES VOUÉS À LA PROTECTION DES PERSONNES

- **Le comité des usagers**
- **Le Commissaire aux plaintes et à la qualité de l'établissement**
- **Le Protecteur du citoyen**
- **Le Curateur public**
- **L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)**
- **Le Centre d'aide et d'accompagnement aux plaintes (CAAP)**

Dans le numéro de janvier 2017, nous vous avons annoncé que le comité se préparait à lancer **un guide sur l'hébergement**. Dès sa sortie le printemps dernier, le guide a connu un franc succès particulièrement auprès des travailleuses sociales de l'établissement. Elles s'en servent comme d'un outil de référence en rencontre avec les familles. Si vous désirez obtenir une édition du guide, contactez la coordonnatrice. Voir les coordonnées à la page suivante.



« Guide à l'intention des proches de la personne pour qui on envisage une ressource »

## À METTRE À L'AGENDA en octobre et décembre 2017-2018

- 28 octobre 2017 : *Assemblée générale annuelle du comité des usagers, Holiday Inn Express, 1500, Johnson Est St-Hyacinthe.*
- 9 décembre 2017 : *Conférence Transmission du patrimoine par Me Fréchette, notaire, Hôtel ALT Quartier DIX30, Brossard. Réservez vos places en contactant le comité.*

### DEVENIR MEMBRE DU COMITÉ

Vous avez des préoccupations, des idées à partager sur les dossiers comme l'hébergement, la fumée secondaire dans les ressources, les activités disponibles pour les 21 ans et plus...et autres choses encore. Vous voulez travailler positivement à améliorer les conditions de vie des personnes qui reçoivent des services résidentiels, des services d'intégration au travail ou autre soutien?

Joignez-vous à l'équipe, 6 à 8 réunions par année, généralement les lundis en début de soirée, au complexe multiprogramme de St-Hubert, sur la rue Chambly.  
Vous êtes intéressé, laissez votre nom et no de téléphone au 450 446-7477  
ou 1 866 446- 3006  
[comite.usagers@crditedme.ca](mailto:comite.usagers@crditedme.ca)

**Comité des usagers du CRDITED-ME**  
255, rue Choquette, Beloeil (Québec) J3G 4V6  
Téléphone : 450 446-7477 # 2400 ou 1 866 446-3006  
Courriel : [comite.usagers@crditedme.ca](mailto:comite.usagers@crditedme.ca)